

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 70 (1998)

Heft: 4

Artikel: Concours d'idées, quartier des Grottes Genève, aménagement des îlots 5A et 7

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

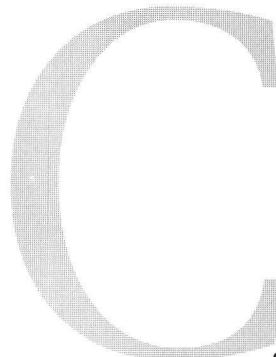
Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS D'IDEES

QUARTIER DES GROTTES GENEVE

AMENAGEMENT DES ILOTS 5A ET 7



o m m e
chacun peut le constater, la rénovation dans la partie haute et médiane du quartier des Grottes arrive à terme, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne sa partie basse, proche de la gare Cornavin. Cette situation provient notamment du fait que les autorités cantonales et communales ont étudié jusqu'à récemment l'opportunité d'y aménager une gare routière et une halle de marché couvert.

Ce projet d'envergure ayant été abandonné, il s'agit désormais d'engager un processus de rénovation et de réhabilitation de cette partie du quartier, qui présente actuellement l'aspect d'un vaste terrain en attente, utilisé comme parking et bordé par des bâties délabrées pour la plupart. Une meilleure image de Genève pourrait être présentée aux voyageurs arrivant en gare de Cornavin.

C'est ainsi que la Ville de Genève, organisatrice de ce concours d'idées sur invitation présente le contexte du concours.

L'organisateur attend de cette démarche visant à mettre en valeur les potentialités du site, des propositions urbanistiques contemporaines susceptibles

- de contribuer à la qualité du cadre de vie dans le quartier des Grottes par son apport maîtrisé de logements, d'activités et d'espaces libres de loisirs et de détente,

- d'intégrer les nouveaux aménagements dans un lieu dans un lieu dont la valeur urbaine et historique a été reconnue,

- d'assurer la faisabilité de l'opération par une approche rationnelle et des

principes de réalisation globalement économiques (bâti et espaces libres).

Remarque : selon la nature du projet, des aspects d'ordre environnemental et socio-culturel ou relatif à des systèmes constructifs peuvent être proposés.

DONNEES DU PROGRAMME

- un complexe hôtelier de catégorie moyenne comprenant 100 chambres environ
- des logements, selon la demande actuelle si possible de type familial, programme et surfaces laissés à l'appréciation des concurrents
- des activités (alimentation générale, commerces de petites surfaces et autres), vu la qualité de la mixité des affectations dans le quartier, il est souhaitable de la prolonger dans le périmètre du concours
- stationnement (logement, activités)
- espaces verts et de détente, aménagements laissés à l'appréciation des concurrents.

LES PROJETS PRIMES

REPERES, 1er prix
Bureau d'architecture, Fonso Boschetti, Lausanne

DROLE DE DRAME, 2ème prix
Ateliers MAT, P. Haefeli, Malika Regamey, Alain Vaucher, Marius Wieland, Genève

ET ALORS LES ARBRES! mention
Bureau d'architecture, Stefan Baumann & Anouk Paltini Baumann, Lausanne

LES GROTTES DE 7 LIEUX, mention
Atelier d'architecture, Alain Louis, Genève

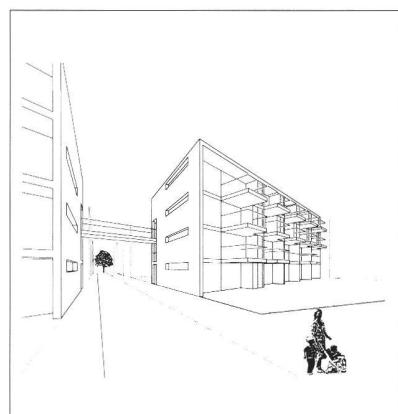
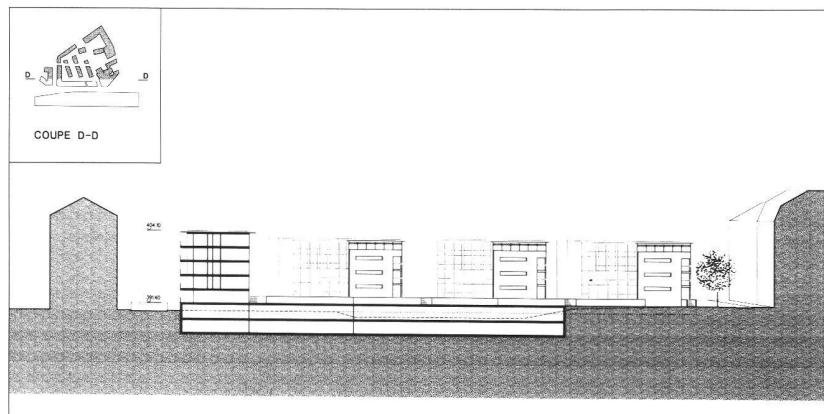
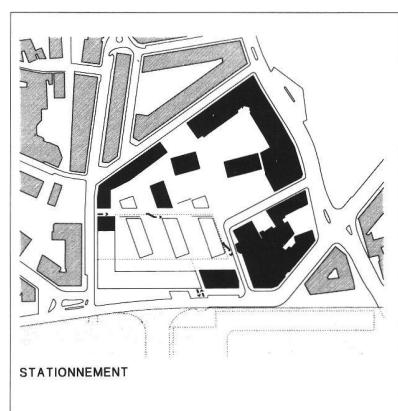
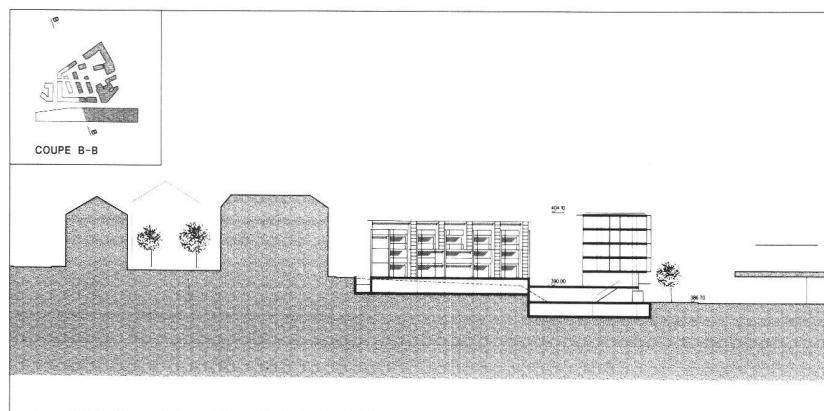
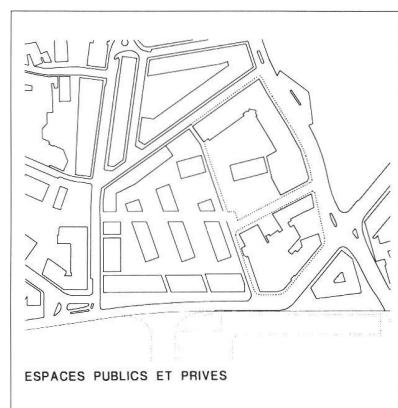
TRAVERSES, 3ème prix
Groupement d'Architectes, H.Ludin, O. Rossel, G.Grosjean, Genève

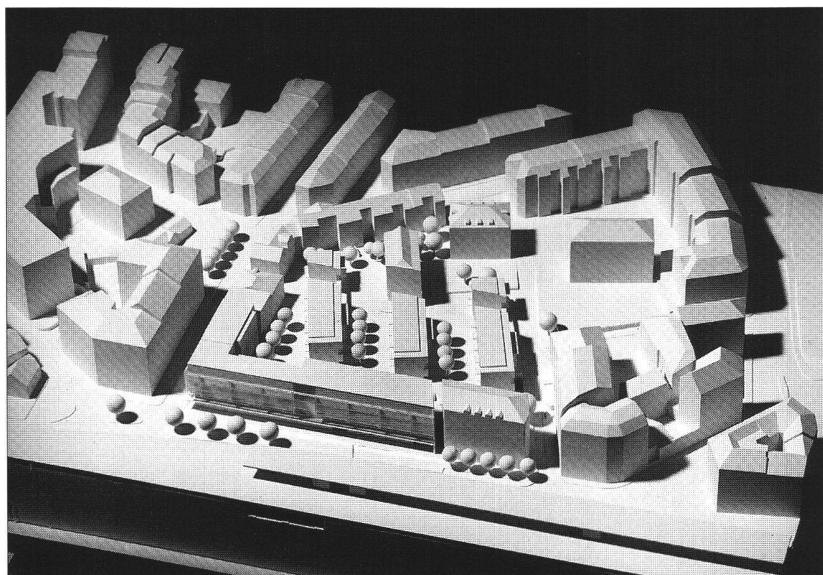
COMPOSITION DU JURY

Présidence :	M. Michel Ruffieux (Genève), directeur de la division de l'aménagement et des constructions, Ville de Genève (Vdg)
Vice-présidence :	M. Marc Brunn, architecte à Carouge - GE (Collectif d'Architectes)
Membres :	Mme Françoise Archambault, architecte et enseignante à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG) Mme Nadine Bolle, architecte, représentante de l'association des habitants du quartier «Grottes vertes» M. Jacques Blumer, architecte à Berne (Atelier 5), professeur invité à l'IAUG M. Armand Bruhlart, historien, représentant de l'Association des commerçants et artisans des Grottes M. Louis Cornut, chef de la division de l'aménagement local au Département des travaux publics et de l'énergie du canton de Genève (DTPE) M. François Dieu, représentant des opérateurs privés (parcelles 1137,2145, 2259,2560) M. Pierre Jequier, architecte à Genève M. Pierre Kössler, architecte à Genève (bureau SRA) M. Alain Léveillé, architecte, maître d'enseignement et de recherche à l'IAUG Mme Marie-José Wiedmer-Dozio, chef du service de l'urbanisme (Vdg)
Suppléants :	M. Jean-Pierre Bossy, chef du service d'architecture (Vdg) M. Frank Petitpierre, architecte à Lausanne (Atelier d'architecture)

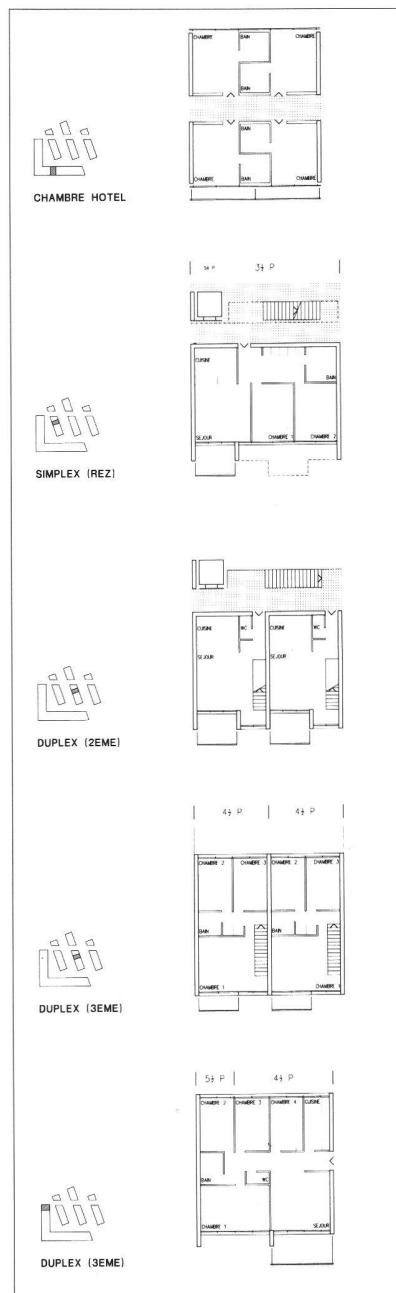
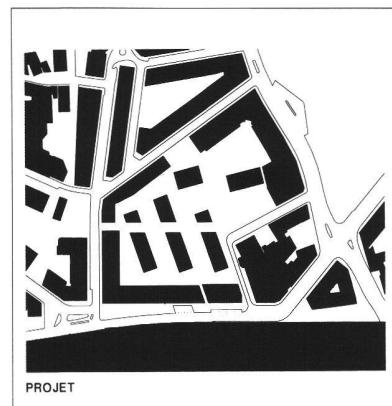
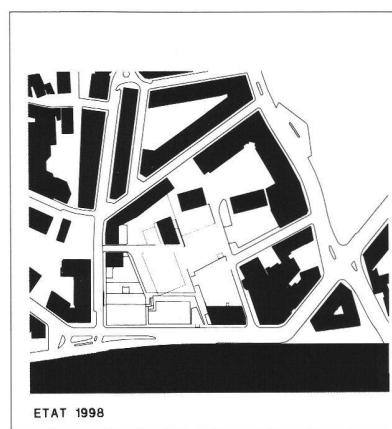
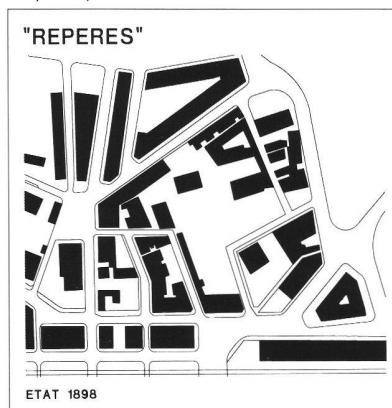
1er prix, REPERES

Bureau d'architecture Fonso Boschetti, avenue de la Sallaz 76, 1010 Lausanne
 Collaborateurs : Patrick Boschetti, Alexandre Grutter, Rodrigo Mesa, Gabriele Fusco





Maquette, photo Pierre Boss, Renens



COMMENTAIRE DU JURY

« REPÈRES »

Ce projet une structure urbaine contemporaine, cohérente et clairement exprimée, dont les principes reposent sur :

- un aménagement unitaire du périmètre par une répartition homogène et équilibrée des futurs constructions. Seules les petites constructions, posées au nord-ouest de la rue de la cité de la Corderie comme deux points d'orgue de la composition, paraissent davantage assimilables à des « folies » qu'à de réelles maisons d'habitation;

- un dispositif différencié des espaces libres de proximité, dont la qualité privée participe toutefois à une certaine perméabilité publique de l'ilot et à une organisation collective par unité du voisinage: trois jardins sur plateforme, une rue privée de transition entre hôtel/commerce et logements, une esplanade ouverte au public. Dans ce cas, le projet n'implique pas la prise en charge par les collectivités publiques de l'aménagement et de la gestion des surfaces autres celles déjà publiques;

- l'établissement d'une nouvelle topographie par la création de deux niveaux principaux qui, même s'ils impliquent des constructions en sous-sol destinées au stationnement, contribuent à différencier spatialement l'ilot, à clarifier la répartition des affectations et à favoriser une appropriation variée des lieux. Ces nouvelles plates-formes sur lesquelles repose la majorité de la composition abritent deux parkings autonomes, l'un destinés aux activités commerciales et hôtelières, habilement accessible depuis la rue Montbrillant, et l'autre aux logements accessible depuis l'intérieur de l'ilot;

- une orientation judicieuse et une distribution rationnelle des logements, reconnaissant un côté service d'un côté jardin. Leur organisation laisse présager leur mise en valeur par des coopératives;

- une densification raisonnable de l'ilot légèrement inférieur à 2 permettant la création de plus de 200 pièces et un rapport acceptable de surfaces d'activités (environ 1400m²);

- un mécanisme de déclenchement des opérations simple et rapidement opérationnel par remembrement foncier. De plus, chaque périmètre et chaque construction hors sol (sous réserve de la construction en sous-sol destinée au parking habitants) offrent suffisamment d'autonomie pour considérer que ce projet se prête à une traduction aisée de son concept en plan d'affectation.